



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DELIBERATION  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE  
DU MERCREDI  
11 AVRIL 2024

# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**OBJET : Fixation des tarifs des locations des salles municipales**  
**Délibération n° 2024-030**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI ONZE AVRIL A DIX NEUF HEURES TRENTE,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 28 mars 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Danielle BARRAUD, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, André EVRARD, Danièle CASTAING, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

**PROCURATIONS :** M. Jean-Claude SOUC A Mme Marie ASSIBAT, M. Bernard MALHERBE A M. Philippe PELLARINI, Mme Chrystelle BARON A M. XAVIER LAGRAVE, M. Thierry BOURREC A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, M. Didier MARTIN A M. Claude POMIES, M. Yves Jean CAZABAN A M. Jérémy MARTI, M. Alexandre MARTIN A Mme Paulette SAINT-GERMAIN.

**EXCUSES :** Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Jean-Pierre CAUDY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

<p><b>Conseillers Municipaux en exercice : 29</b> <b>Conseillers Municipaux présents : 19</b> <b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 7</b> <b>Conseillers Municipaux excusés : 3</b></p>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la délibération n°2023-083 en date du 15 novembre 2023 portant fixation des tarifs de location des salles municipales,  
Vu le rapport présenté par M. le Maire,  
Considérant la nécessité de modifier l'article 3 de la délibération n°2023-083 en date du 15 novembre 2023 portant sur la mise en place d'une caution et sa restitution,

Après en avoir délibéré et par 24 voix pour et 1 abstention (*Mme Maumus*), le Conseil Municipal décide :



Article 1 : qu'une caution est demandée lors de la remise des clés pour la location des salles René Goscinny et l'Orangerie lors de la réservation et sera rendue que si la ou les salles louées sont rendues à l'état initial (sans dégradation, nettoyage satisfaisant, rangement suffisant,...).

En cas de dégradations, de nettoyage insatisfaisant ou de rangement insuffisant des locaux constatés lors de la restitution, les frais de remise en ordre seront prélevés sur le montant de la caution.

Si le montant s'avérait insuffisant pour couvrir les frais, un titre de recette serait émis pour le complément, nonobstant les poursuites pénales susceptibles d'être engagées.

Article 2 : les autres modalités de la précédente délibération restent inchangées.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 12 avril 2024

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :

- l'acte est devenu exécutoire le :

- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-